



Fédération
Syndicale
Unitaire

Nanterre, le mardi 8 octobre 2019

Madame la Directrice Académique,

La première conférence des acteurs de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a eu lieu les 12 et 13 Septembre dans notre pays, pourtant septième puissance mondiale, où la pauvreté touche 9 millions de personnes et où 1 enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté... Avec le blocage du point d'indice depuis maintenant presque 14 ans, les fonctionnaires aussi se paupérisent, et deviennent pour certains des travailleurs pauvres.

Concernant le bilan de l'action sociale mise en place dans notre département, notre premier constat concerne la somme disponible pour finir l'année 2019. Avec une ouverture de crédits de 135 539 € pour 10 séances, cela fait un montant moyen de 13 554€ par séance. Il ne reste pour les deux séances d'octobre et novembre que 9229€ pour les personnels de l'enseignement public. Comme chaque année, le BOP 139 de l'enseignement privé n'épuisera pas la totalité des fonds disponibles.

Nous demandons donc que la ventilation BOP 214 et BOP 139 de notre département ou académie soit revue en faveur du BOP 214.

Comment expliquer cette situation ?

Notre département compte un grand nombre de personnels débutants, notamment chez les enseignants. D'autre part, du fait de la situation déficitaire en personnel du département, des professeurs des écoles du premier degré se retrouvent empêchés de muter pour rejoindre leur conjoint, ce qui entraîne des frais sur le logement et le transport pour pallier les difficultés dues à la séparation.

Les salaires des fonctionnaires sont quasiment bloqués depuis plus de 14 ans maintenant. Ainsi en 20 ans, les professeurs ont perdu l'équivalent de 2 mois de salaire par an. Il en est de même pour les autres agents éducation Nationale.

Dans le même temps, pour se loger dans l'ancien, le prix au m² dans notre département a augmenté de 11,6% en 5 ans (phénomène qui s'accélère puisque la chambre des notaires parle d'une augmentation annuelle de 4,6%). Les loyers suivent une évolution identique.

Les agents de l'éducation Nationale ont de plus en plus de mal à vivre correctement dans notre département. Ils en arrivent même à ne plus pouvoir se soigner correctement. Ainsi 10,6% des secours d'urgence concernent des frais de santé.

Le montant moyen des aides est certes en augmentation : de 620,4 € en 2017, 650€ en 2018 à 675,8 € en 2019. Il faut cependant y voir une meilleure optimisation de l'enveloppe mise à disposition de la CDAS, grâce aux outils de suivi de gestion des dépenses dont elle s'est dotée, suite aux remarques des participants à la CDAS et à la CAAS.

Les personnels les plus précaires ont de plus en plus recours à l'action sociale, sous la forme d'aide d'urgence, ainsi les dossiers des AED et AESH passent de 17% à 21% des situations

examinées. La réforme de la fonction publique va permettre le recours généralisé aux contractuels, mais leur niveau de rémunération risque fort de les fragiliser socialement.

La dotation académique proposée par notre ministère ne tient pas compte de toutes ces contraintes spécifiques à notre académie. Nous demandons donc son augmentation.

Le nombre de dossiers des retraités Education Nationale augmente de 4% à 6% et la future réforme des retraites telle qu'elle est présentée aura notamment pour conséquence de diminuer les pensions, entraînant de fait une augmentation du recours à l'action sociale.

Enfin, nombre de personnels se retrouvent sans traitement, en attente de régularisation de dossiers médicaux et rémunérés à mi-traitement, ou du fait de lenteurs de l'administration dans la mise en place des salaires, soit presque 10% des dossiers.

Nous ne pouvons accepter que les aides d'urgence de l'action sociale pallient l'insuffisance des rémunérations ou des erreurs administratives. Ce n'est pas son rôle.

Nous souhaiterions également faire un point sur le logement social, largement insuffisant dans notre département.

Nous remercions les personnels administratifs et les assistantes sociales pour la qualité de l'accompagnement mis en place auprès de nos collègues.